

FÉDÉRATION CANADIENNE DES CONTRIBUABLES OPINIONS À L'ÉGARD DU PROJET DE LOI 17 - RAPPORT FINAL

SYNOPSIS

PRÉSENTÉ À
FÉDÉRATION CANADIENNE DES
CONTRIBUABLES
MAI 2019

MÉTHODOLOGIE

DANS LE CADRE DE CE PROJET, NOUS AVONS INTERVIEWÉ...

1008 adultes québécois

COLLECTE DES DONNÉES

Période : 1^{er} au 6 mai 2019

Les répondants ont été recrutés via des panels en ligne, et l'étude a été menée en ligne.

Les entrevues ont été réalisées en français ou en anglais, selon la préférence du répondant.

PONDÉRATION

Les données ont été pondérées sur la base de l'âge, du sexe, de la langue maternelle et de la région des répondants afin de représenter la population adulte du Québec.



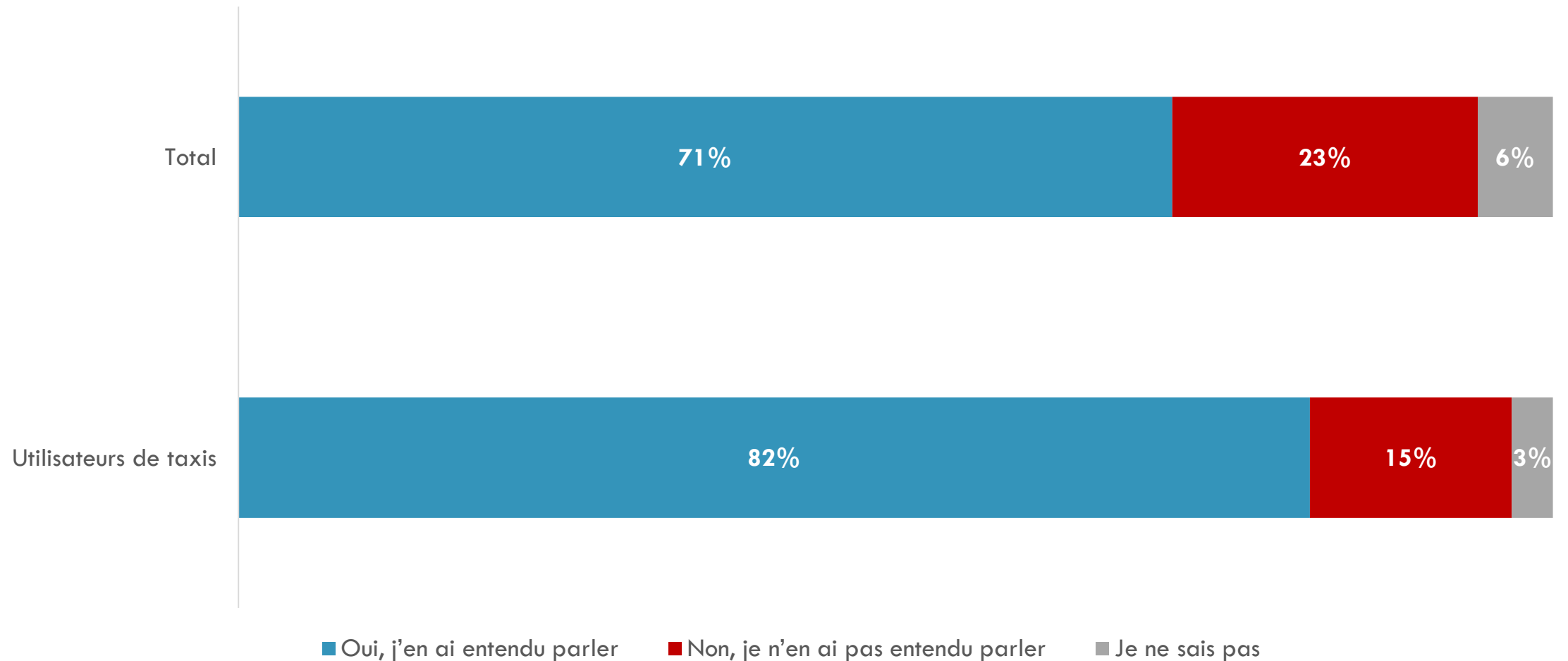
DÉTAIL DES RÉSULTATS



LE PROJET DE LOI 17 EST CONNU DANS LA POPULATION.

Base : Québécois, 18 + (n=1008) / Utilisateurs de taxi (n=257)

NOTORIÉTÉ DE LA LOI 17



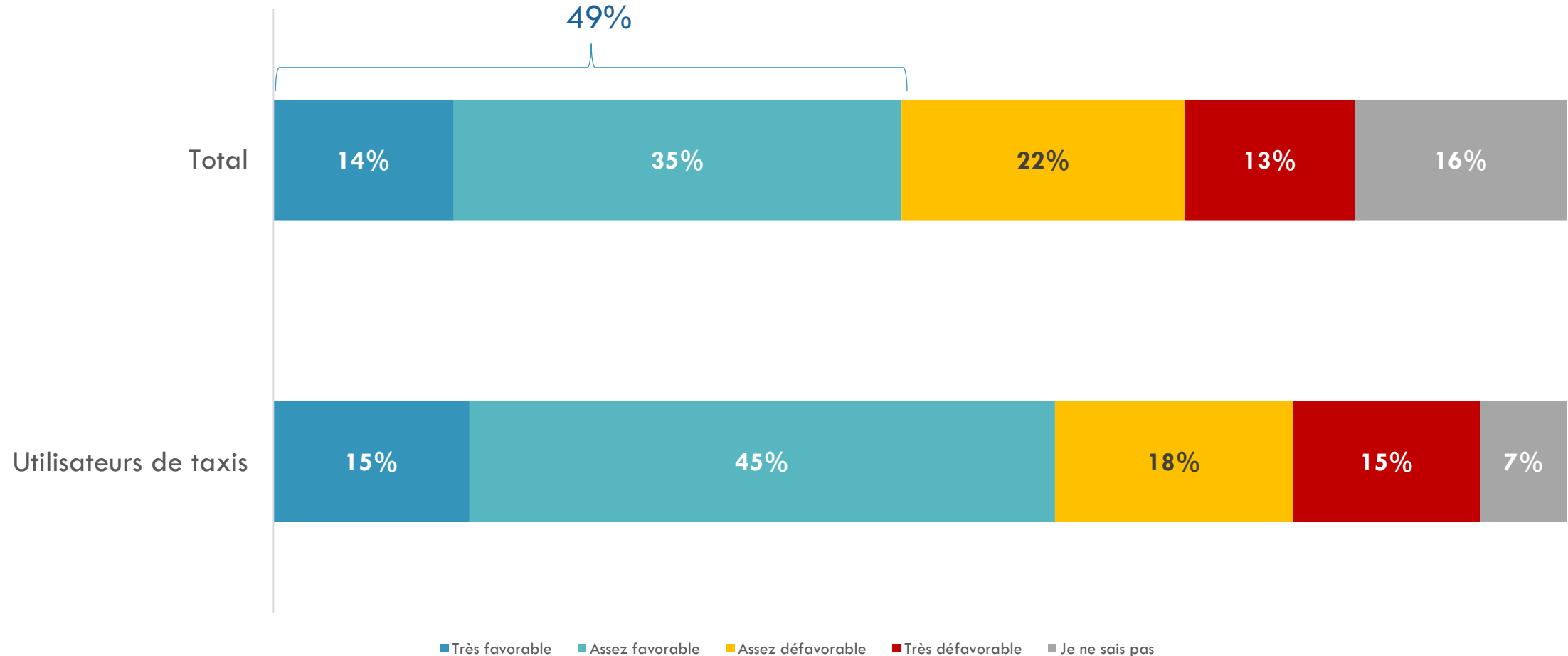
Le ministre des transports du Québec, François Bonnardel, a déposé un projet de loi (loi 17) qui change les règlements de l'industrie du taxi. Avez-vous entendu parler de cette loi?



DE FAÇON GÉNÉRALE, LES QUÉBÉCOIS QUI CONNAISSENT LE PROJET DE LOI Y SONT FAVORABLES, SURTOUT CEUX QUI UTILISENT LE TAXI.

Base : Connait le projet de loi, Québécois, 18 + (n=730) / Utilisateurs de taxi (n=210)

OPINION SUR LA LOI 17 - RÉPONDANTS QUI ONT UNE CONNAISSANCE DU PROJET DE LOI



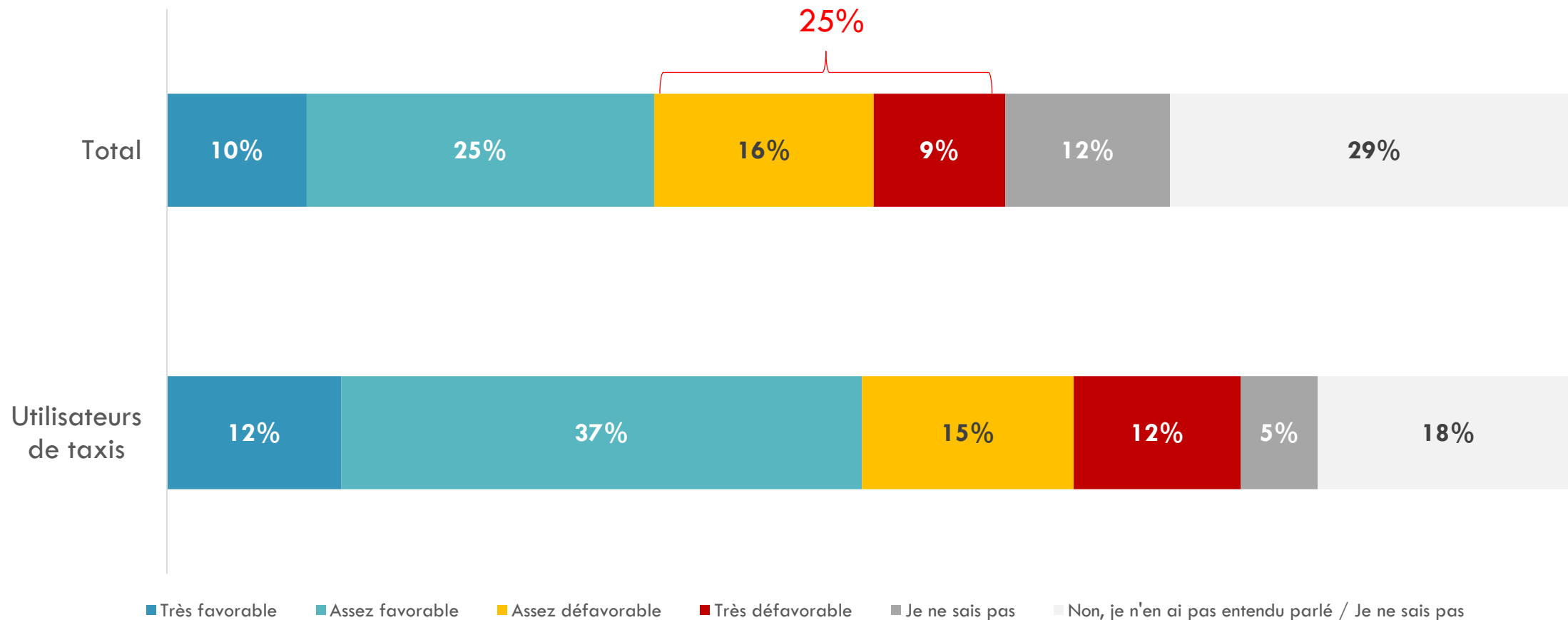
De façon générale, quelle est votre opinion sur ce projet de loi 17 qui change les règlements de l'industrie du taxi?



PARMI L'ENSEMBLE DES QUÉBÉCOIS, UN SUR QUATRE S'OPPOSE AU PROJET DE LOI.

Base : Québécois, 18 + (n=1008) / Utilisateurs de taxi (n=257)

OPINION SUR LA LOI 17 - TOTAL DES RÉPONDANTS



De façon générale, quelle est votre opinion sur ce projet de loi 17 qui change les règlements de l'industrie du taxi?



LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DU PROJET DE LOI RECUEILLENENT L'APPUI D'UNE MAJORITÉ.

Base : Québécois, 18 + (n=1008) / Utilisateurs de taxi (n=257)

% D'accord (Tout à fait d'accord + Plutôt d'accord)	TOTAL	UTILISATEURS DE TAXI
Les chauffeurs de taxi n'auront plus besoin d'acheter un permis de taxi pour opérer.	58%	69%
On procède à un allègement de la réglementation. Par exemple, les chauffeurs de taxi n'auront plus besoin de se procurer un permis de conduire spécial ou une plaque d'immatriculation qui commence par T et coûte présentement plus de 1000 \$.	60%	69%
Les chauffeurs de taxi pourront prendre des clients où ils le désirent et ne seront plus cantonnés à des zones spécifiques. Par exemple, à Montréal, un chauffeur qui conduit un client sur la Rive-Sud ne peut pas prendre un client sur la Rive-Sud. Avec la nouvelle loi, il pourrait prendre un client sur la Rive-Sud pour son retour, limitant ainsi les voyages à vide.	78%	83%
Jusqu'à maintenant, les entreprises comme Uber qui offrent une application mettant en lien des personnes qui veulent effectuer un déplacement avec des conducteurs disponibles étaient autorisés à opérer en vertu d'un projet pilote. La loi prévoit mettre fin au projet pilote et les autoriser à opérer de façon continue	60%	65%

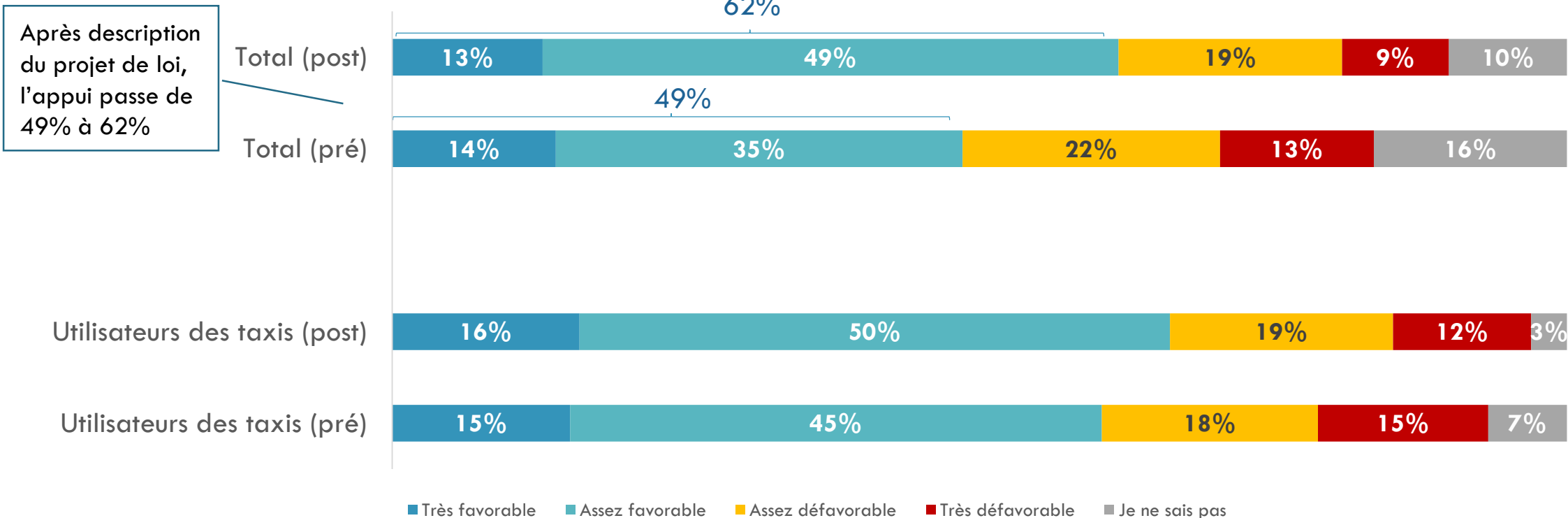
Voici divers éléments du projet de loi. Pour chacun d'eux, dites-nous si vous êtes en accord ou en désaccord.



APRÈS EXPLICATION DU PROJET DE LOI, L'APPUI ENVERS CELUI-CI AUGMENTE.

Base : Québécois, 18 + (n=1008) / Utilisateurs de taxi (n=257) | Base pré-argumentaire : Québécois, 18, au courant de la loi 17 (n=730) / Utilisateurs de taxi (n=210)

OPINION SUR LA LOI 17 PRÉ/POST ARGUMENTAIRE



Voici les principaux éléments du projet de loi 17 sur la réforme de l'industrie du taxi :

Les chauffeurs de taxi n'auront plus à s'acheter ou louer un permis de taxi, ni une plaque d'immatriculation particulière.

Les détenteurs de permis de taxi seront compensés par une enveloppe totale de 770 millions de dollars.

Les entreprises de taxi pourront offrir la tarification dynamique, qui fera en sorte que le prix varie selon la demande de taxis.

Les taxis pourront prendre des clients où ils veulent mettant ainsi fin au système de zones.

Les applications comme Uber seront autorisées sur tout le territoire québécois.

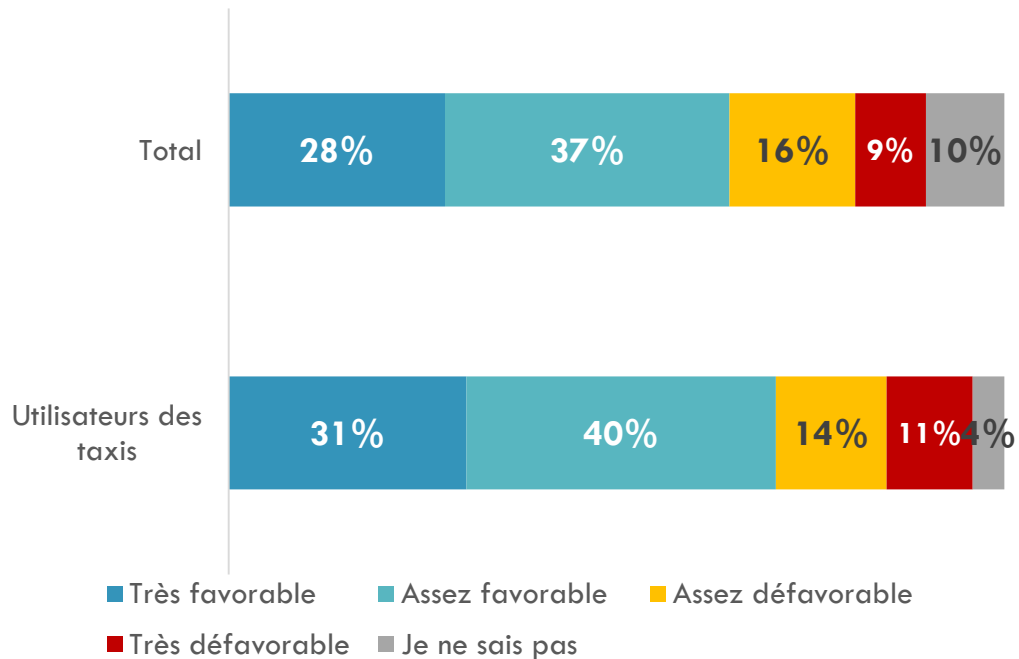
En considérant les principaux aspects de la loi, quelle est votre opinion sur ce projet de loi 17 sur l'industrie du taxi?



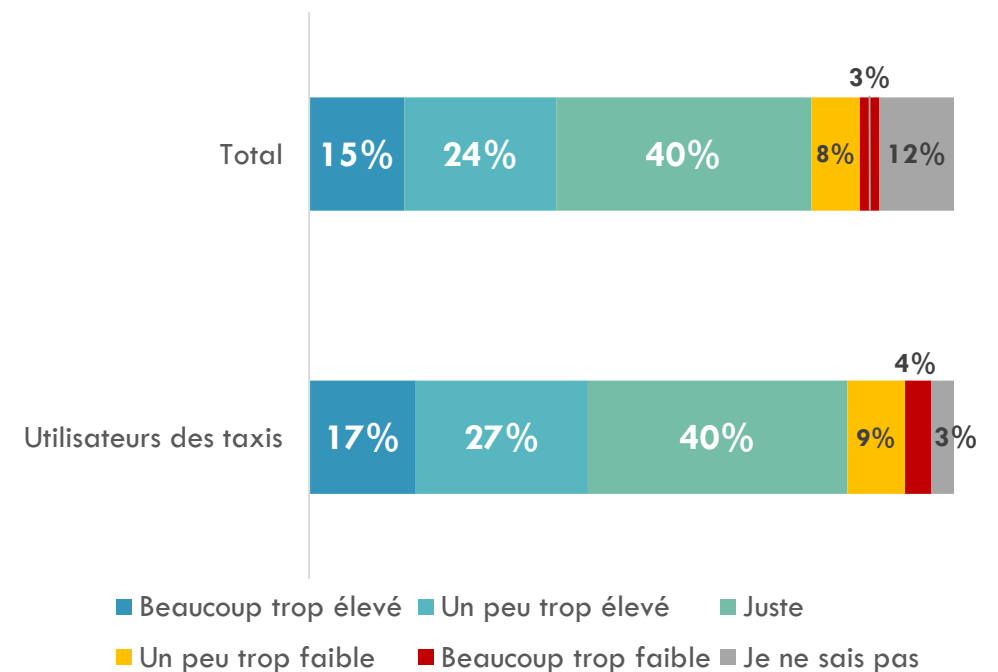
LES QUÉBÉCOIS SONT D'ACCORD AVEC LA COMPENSATION. TOUTEFOIS, ILS JUGENT LE MONTANT ÉLEVÉ.

Base : Québécois, 18 + (n=1008) / Utilisateurs de taxi (n=257)

OPINION SUR LA COMPENSATION DES DÉTENTEURS DE PERMIS DE TAXI



OPINION SUR LE MONTANT DE LA COMPENSATION DES DÉTENTEURS DE PERMIS DE TAXI



Aujourd'hui, les chauffeurs doivent acheter ou louer un permis s'ils souhaitent opérer un taxi. Il n'y a pas de nouveaux permis et il existe un marché de la revente des permis de taxi. Les prix ont baissé au cours des dernières années et le prix de revente moyen se situe autour de 100 000\$.

Avec la nouvelle loi, les chauffeurs n'auront plus besoin de permis, et la valeur des permis existants sera nulle.

Êtes-vous en faveur ou opposé à ce que le gouvernement compense financièrement les détenteurs de permis de taxi actuels?

Les propriétaires de taxi détenteurs de permis ont accès à une compensation de 770 millions de dollars. Compte tenu qu'ils sont un peu plus de 6 000 détenteurs de permis à se partager cette somme, la compensation moyenne pourrait être d'environ 120 000\$ par détenteur de permis.

Quel est votre avis sur ce montant ?

CE QUE L'ON RETIENT

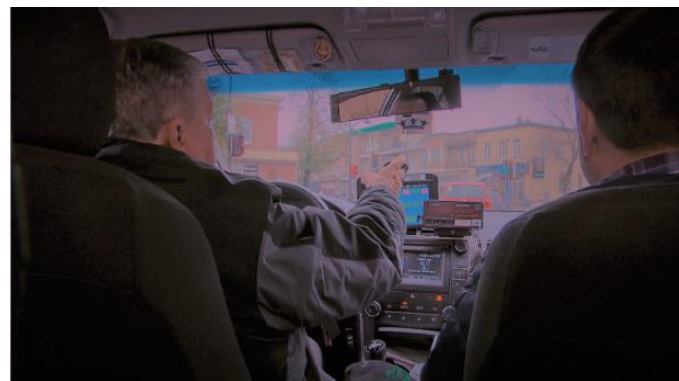
CE QUE L'ON RETIENT



La notoriété du projet de loi 17 est assez élevée.

De façon générale, les Québécois appuient le projet de loi.

On note que plus les Québécois sont informés du projet de loi, plus ils l'appuient.



Par ailleurs, les Québécois sont en accord avec le principe de compenser les détenteurs de permis de taxi.

Toutefois, ils estiment que la compensation offerte par le gouvernement est suffisante ou trop généreuse. Très peu pensent que la compensation est insuffisante.

PROFIL DE L'ÉCHANTILLON



PROFIL DE L'ÉCHANTILLON

	n=1008
ÂGE	
18-24 ans	11%
25-34 ans	17%
35-44 ans	17%
45-54 ans	17%
55-64 ans	18%
65 ans et plus	20%
SEXE	
Un homme	49%
Une femme	51%
LANGUE MATERNELLE	
Francophone	80%
Non francophone	20%

	n=1008
RÉGION	
Montréal RMR	50%
Québec RMR	10%
Autre	40%
REVENU FAMILIAL	
Moins de 20 000 \$	13%
20 000 \$ à 40 000 \$	21%
40 000 \$ à 60 000 \$	18%
60 000 \$ à 80 000 \$	12%
80 000 \$ à 100 000 \$	10%
100 000 \$ et plus	17%

QUI SOMMES-NOUS ?

Pour terminer, deux mots sur Synopsis

EN DEUX MOTS...

- SYNOPSIS est une firme de recherche marketing et sociale indépendante fondée en 2017 par Youri Rivest et Simon McDougall. SYNOPSIS offre des services complets de recherche marketing (groupes de discussion, sondages, gestion de communautés etc.) et se distingue par la qualité de son conseil.
- Les associés de la firme travaillaient auparavant chez CROP, respectivement en tant que vice-président et chef des opérations. Ils possèdent une longue expérience dans les affaires publiques.
- Youri Rivest (responsable du mandat) a effectué plusieurs études touchant les affaires publiques et il intervient pour commenter régulièrement l'actualité dans les médias.

QUELQUES ORGANISATIONS QUI NOUS FONT CONFIANCE :



MERCI!

SYNOPSIS

415, RUE LE MOYNE, SUITE 402
MONTRÉAL, QUÉBEC,
H2Y 2G5

SYNOPSIS.MARKETING

